



COUVERTURE EN TRÈS HAUT DÉBIT

Réunion d'information

des maires et des présidents d'intercommunalités
des Ardennes



Sommaire

- **Accueil**
- **Rappel du contexte**
 - Les différents périmètres d'intervention
 - La situation à l'échelle du Département
- **Le choix d'une technologie pérenne**
- **Le projet Très Haut Débit**
 - Le périmètre
 - Le calendrier
 - Présentation du concessionnaire LOSANGE
 - Le plan de financement
 - Intervention de la Caisse des Dépôts
 - Le détail par EPCI

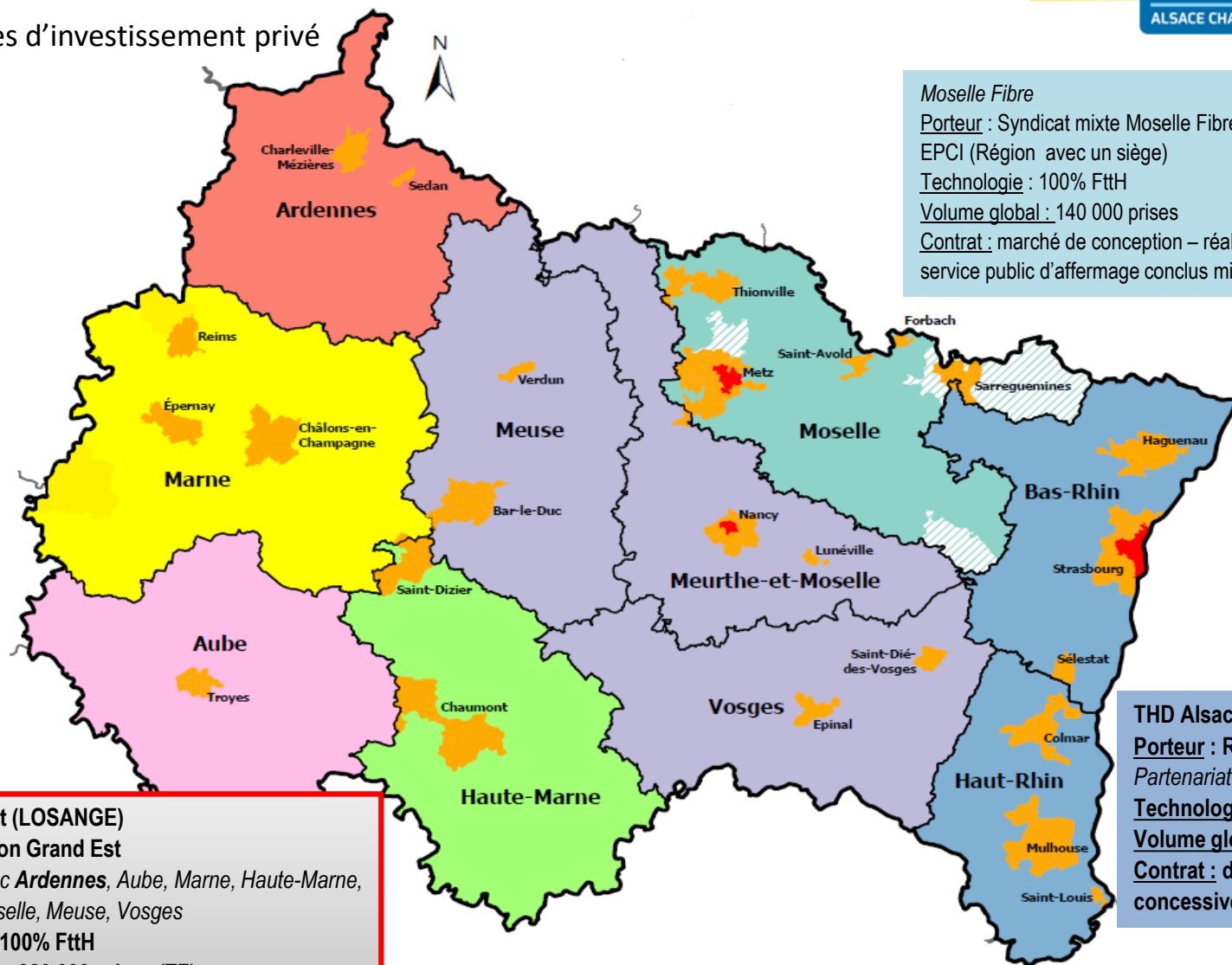
Rappel du contexte national

- 2011 : Plan France Très Haut Débit
 - appel à manifestation d'intention d'investir (AMII) auprès des opérateurs, **pour identifier leurs périmètres de déploiement sur fonds propres**
 - mise en œuvre du Fonds pour une Société Numérique (FSN) pour soutenir les actions des collectivités par carence des investissements privés
- 2013 : feuille de route numérique du Gouvernement
 - **THD pour tous en 10 ans**
 - soutien au projets publics portés par les collectivités (3 milliards €)
 - prêts à long terme de l'Etat (Caisse des Dépôts)

Rappel du contexte régional

- **266 communes** sont retenues par les opérateurs privés
 - 3 communes classées « zone très dense » avec intervention ouverte à tous les opérateurs : Strasbourg-Metz-Nancy
 - 263 communes classées « zone moins dense » : intervention d'Orange seul
dont Aiglemont, Charleville-Mézières, La Francheville, La Grandville, Nouzonville, Montcy-N-D, Prix-lès-M, Sedan, Warcq, Villers-Semeuse
- **4 929 communes** relèvent de **réseaux d'initiative publique (RIP)**
 - Bas-Rhin / Haut-Rhin : **Région porte une concession** pour déployer la fibre optique (depuis fin 2015)
 - Syndicat mixte Moselle Fibre (Département +14 EPCI) déploie sa fibre optique (depuis mi-2016)
- 25 janvier 2016 : adoption par le nouveau Conseil Régional du Pacte pour la Ruralité, visant à déployer le THD partout
- Courant 2016 : la Région Grand Est fédère les 7 Départements pour constituer **le plus grand réseau public de France 100% fibre optique**, dans le cadre d'un **contrat de concession Très Haut Débit**.
- Mise en concurrence réalisée entre le 22 décembre 2016 et le 13 juillet 2017.

Zones d'investissement privé



Moselle Fibre

Porteur : Syndicat mixte Moselle Fibre incluant Département et 14 EPCI (Région avec un siège)

Technologie : 100% FttH

Volume global : 140 000 prises

Contrat : marché de conception – réalisation + délégation de service public d'affermage conclus mi-2016

THD Grand Est (LOSANGE)

Porteur : Région Grand Est

Partenariat avec **Ardennes**, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges

Technologie : 100% FttH

Volume global : 830 000 prises (TF)

Contrat : délégation de service public concessive (signée le 25/07/2017)

THD Alsace (ROSACE)

Porteur : Région Grand Est

Partenariat avec Bas-Rhin, Haut-Rhin

Technologie : 100% FttH

Volume global : 380 000 prises (TF)

Contrat : délégation de service public concessive (signée le 5/12/2015)

La situation dans les Ardennes

➤ Rappels des actions départementales

Environ 5 000 foyers inéligibles au haut débit dans les Ardennes en 2006

De 2006 à 2010

Réalisation de 3 expérimentations

- Communes concernées : La Croix aux Bois, Landrichamps et Houldizy
- Test de différentes technologies

Construction de 9 bâtiments multi-opérateurs

- Investissement de 600 000€
- 15 communes concernées
- 2 000 lignes

Déploiement de 18 Réseaux Wifi

- Investissement de 350 000€
- 17 communes couvertes
- Plus de 600 foyers couverts

NB : Repris et développé par Infosat

Déploiement du réseau Wifimax

- Investissement de 1,7M€
- 70 communes couvertes
- 1 000 abonnés (/1 900 éligibles)

+ 350 subventions attribuées pour l'acquisition de paraboles

La situation dans les Ardennes

- Intervention du Département dans la couverture des zones blanches en téléphonie mobile

2006

2013

2017/2018

Construction de 17 pylônes de téléphonie mobile

- Investissement de 2M€
- 18 communes couvertes
- 2 600 foyers couverts

Construction de 2 pylônes de téléphonie mobile supplémentaires

- Investissement de 330 000€
- Sapogne-et-Feuchères et Warnécourt
- 400 foyers couverts

Accompagnement de 5 nouvelles communes zone blanche dans la construction de pylônes

- Projet en cours
- Bayonville, Exermont, Lametz, Marquigny, Quatre-Champs
- Plus de 300 foyers concernés

Sollicitation et accompagnement des opérateurs dans l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire.

Le choix d'une technologie pérenne

- Réglementation actuelle : débit **mini 30 Mbit/s** (symétrique)
- Union Européenne : 2 objectifs plus ambitieux
 - débit mini pour les particuliers de 100 Mbit/s en 2025
 - et « société du gigabit » = débit mini pour les entreprises d'1 Gbit/s en 2025
- **Fibre optique seul support pérenne** : signal lumineux large « bande passante » sans interférence ou atténuation pour la distance
 - usage simultané optimal et transferts instantanés
 - indispensable aux pylônes de 4G, 5G etc.
- Les autres solutions (montée en débit, satellite) ne peuvent qu'être transitoires, car ne répondent pas aux exigences futures (maison connectée, usine 4.0...)

Téléchargements	ADSL (1 à 3 Mbit/s)	VDSL2 (25 à 90 Mbit/s)	Fibre optique (mini 100 Mbit/s)
Film en HD (30 Go)	> 66h	De 40 à 90 mn	Max 30 mn
Télécharger 20 photos (480 Mo)	~ 1h	De 1 à 3 mn	Moins de 30 s
Télécharger 1 vidéo (4,8 Go)	> 10h	De 10 à 30 mn	Moins de 4 mn

Un cadre juridique retenu maîtrisé

1 Modèle juridique : Délégation de Service Public Concessive

La Région avec les Départements **mutualise l'action, à travers un portage unique**, pour une **volumétrie attractive pour les opérateurs** (100% du territoire) dans une **solution technique unique (100% fibre optique)** et en **une seule étape**. La délégation de service public de type concessive présente plusieurs avantages :

- un **contrat « tout en un »**, confiant au titulaire la conception, la réalisation, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau, le responsabilisant ainsi totalement de ses actions, sans faire courir de risque (technique ou commercial) aux collectivités,
- un **apport de financement privé**, majoritaire
- grâce au **portage par la Région**, pas de coûts annexes (pas de syndicat mixte nécessaire).

2 Durée : 35 ans

3 Une durée totale du déploiement du projet garantie et contractualisée

4 Traitement équitable du déploiement entre les départements dans la déclinaison annuelle du projet en nombre de prises

Un calendrier volontariste mais garanti

2016-2017

- 16 déc. : le Conseil Régional approuve à l'unanimité le projet THD
- 22 déc. : publication de l'AAPC
- 13 juil. : attribution de la concession
- 25 juil. : signature du contrat
- 4 août : notification du contrat à la société LOSANGE

2017-2018

- 4^{me} trimestre : mise en œuvre du projet THD (études, diagnostic terrain, réseaux)
- 1^{er} semestre : finalisation des études d'ingénierie, lancement des premiers travaux

2018-2023

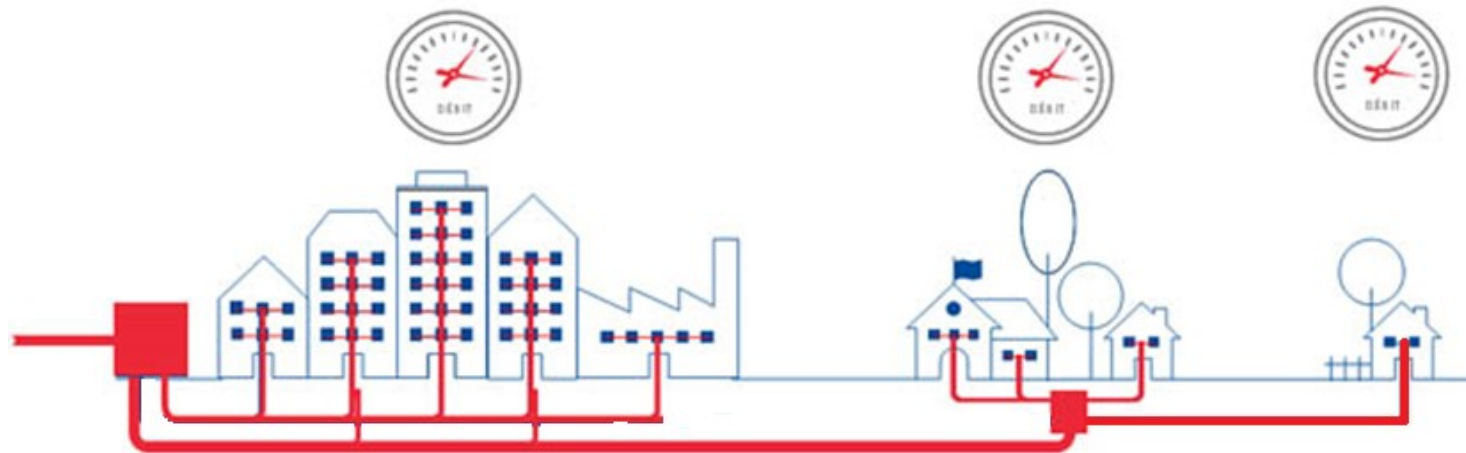
- déploiement de la fibre optique à l'échelle des 7 Départements / 3 600 communes
- **communes prioritaires** : obligation contractuelle de déploiement sur 3 premières années du contrat (jusqu'à mi-2020)
 - entre 20 et 30% des communes dans chaque département
 - critère d'éligibilité fixé à l'échelle de chaque département

2017-2052

- vie du contrat de concession : exploitation, construction des extensions, raccordement des clients

Un réseau THD *all inclusive*

Fibre jusqu'à l'abonné (FttH)



amener la fibre dans chaque logement et chaque entreprise

La fibre optique est amenée GRATUITEMENT dans chaque foyer
(pas de frais de raccordement)

Mais travaux en 2 étapes :

- construction des réseaux sur domaine public
- déploiement en domaine privé après souscription d'un abonnement fibre

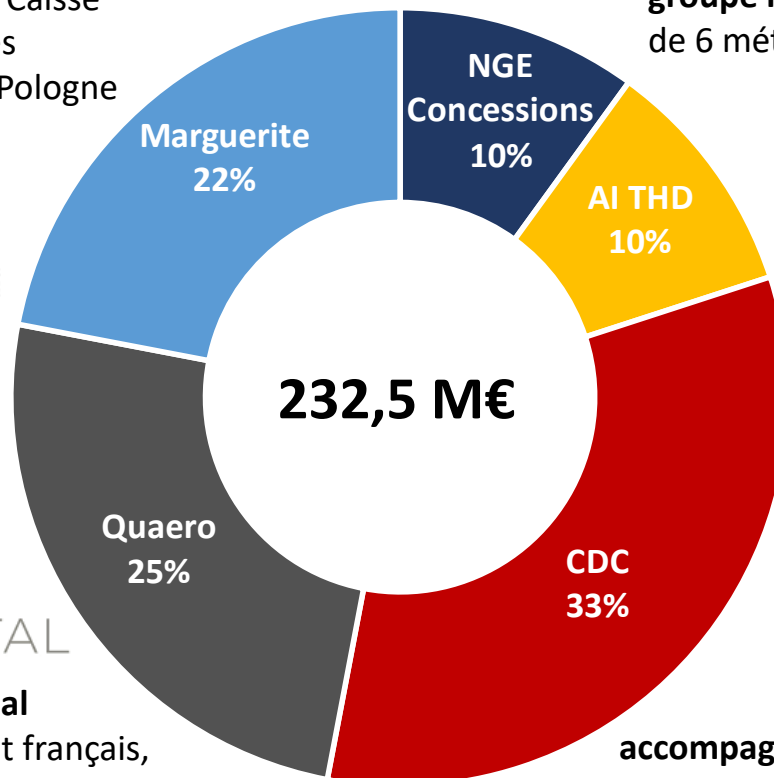
Une société dédiée au projet

fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures, détenu par la Caisse des Dépôts et ses homologues d'Allemagne, Italie, Espagne, Pologne et la BEI



QUAEROCAPITAL

Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) de droit français, détenu à 15% par la BEI.



groupe français de BTP qui se développe autour de 6 métiers, dont l'exploitation des concessions.



opérateur français présent aux côtés des collectivités pour concevoir et mettre en œuvre leurs réseaux de télécommunications.



accompagne les collectivités locales dans l'équipement numériques de leur territoire et intervient dans le développement des usages et services numériques innovants

Un projet totalement financé et sécurisé

✓ Des acteurs bancaires déjà très présents



Des financements
bancaires (902 M€)
**exclusivement dédiés au
projet**

totalement sécurisés

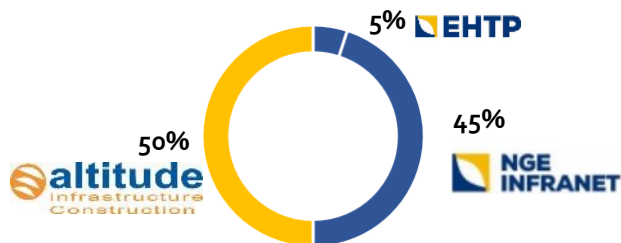
**disponibles au premier
jour du contrat**

contrat de concession



conception
construction

exploitation



3 agences travaux

Champigny (51)
Ardennes
Marne

Troyes (10)
Aube
Haute-Marne
Meuse

Maxéville (54)
Meurthe-et-Moselle
Vosges

NRO = nœud de raccordement optique
(hébergement des équipements actifs)



PM ou SRO = sous-répartiteur optique
(regroupe en moy .460 lignes / max. 1000)



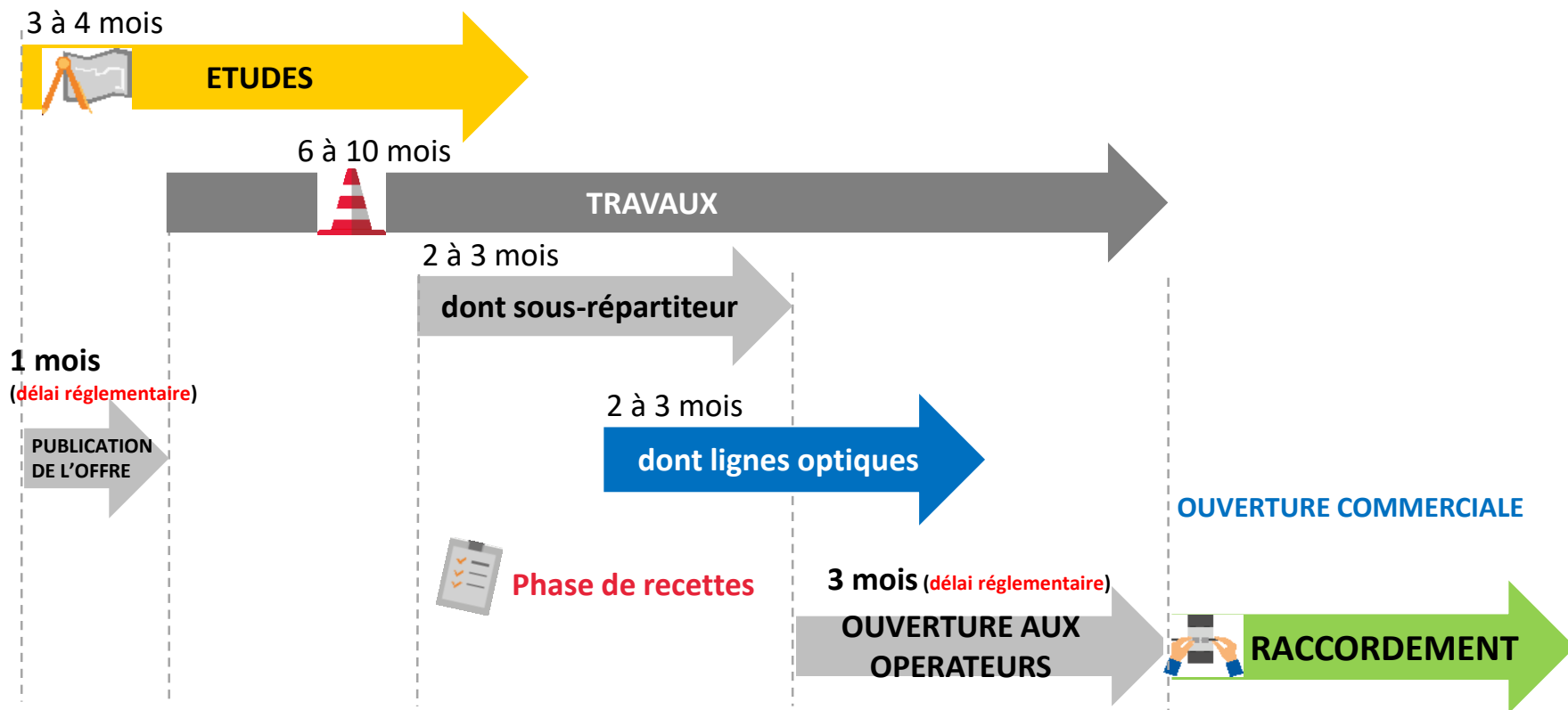
PBO = point de branchement optique
(souterrain, aérien ou façade)
Dernier équipement public avant raccordement

*Les autoroutes et
échangeurs*

*Les routes
départementales*

La voirie communale

Calendrier-type de déploiement (1 commune)



Durée de l'opération depuis la phase études jusqu'au raccordement : 12 à 14 mois

- **fibre optique déployée par Losange jusqu'au client final**
 - en double brin
 - en suivant le fil du téléphone (aérien ou souterrain)
 - enfouissement provisionné
- **débit de base 1 Gbit/s**, débit réel selon équipement et abonnement
- **réseau ouvert et activé dès sa construction**



Un plan favorable aux finances publiques

- **Apport financier du partenaire privé** : estimé à 40%, il est **de 85%**
- **Un portage efficace** : la Région assure la gestion du contrat et préfinance **100% des dépenses en supportant les frais financiers inhérents**
 - Etat + Europe ≈ 50%
 - Participation des **EPCI péréquée** : annoncée à 250€, **réduite à 100 € / prise**
 - Solde financé par Région + Départements

Nombre de prises à déployer (tranche ferme)	830 000
Investissement total du projet FttH	1 489,00 M€
Part concessionnaire (estimée à 40% - réalisée à 85%)	1 267,00 M€
Part publique (estimée à 60% - réalisée à 15%)	222,31 M€
Etat - Plan France Très Haut Débit	86,06 M€
Europe (FEDER Champagne-Ardenne / Lorraine) 2014-2020	
- EPCI à 100€ par prise	82,74 M€
- Région + Départements	78,51 M€
(avec frais financiers et de portage de la Région ≈ 25M€ non répercutés)	
Prix moyen à la prise (raccordement compris)	1 794 €

- **Et ailleurs ? Participation financière des EPCI aux investissements**
 - Moselle (140 000 pr.) 400€/prise Oise (300 000 pr.) 370 €/prise
 - Ardèche-Drôme (320 000 pr.) 300€/prise Doubs (120 000 pr.) 150€/prise
 - Nord et Pas-de-Calais (536 000 pr.) 68€/prise

Le mot de la Caisse des Dépôts, acteur engagé dans la transition numérique

Acteur du Plan France Très Haut Débit : 3 Md€ d'engagements nationaux

Acteur majeur des infrastructures du Grand Est : 91 M€ de fonds engagés dans le capital de cinq réseaux d'initiatives publiques (RIP) dont Losange (CDC actionnaire principal)

Une offre de prêts dédiée aux infrastructures numériques pour nos partenaires historiques, les collectivités territoriales

- ▶ Les collectivités qui ne disposent pas immédiatement des fonds nécessaires pour leur participation au déploiement de la fibre, devront avoir recours à l'emprunt
- ▶ Des prêts de 20 ans à 40 ans d'une durée adaptée au déploiement d'une infrastructure de télécommunications, utilisée par les générations actuelles et futures,
- ▶ Avec un taux identique pour toutes les collectivités territoriales quelle que soit leur santé financière, taux indexé sur le livret A + 1 % soit 1,75 %
- ▶ Avec un financement à 100% pour des besoins inférieurs à 1M€

Votre contact dans les Ardennes, l'Aube, la Marne et la Haute-Marne :

christel.sanguinede@caissedesdepots.fr

Les participations financières

- Convention financière courant 2018 entre l'EPCI et la Région
- Subvention versée après travaux et par commune

EPCI	Communes concernées	dont prioritaires	Total prises *	Contribution attendue (en €)
Communauté d'agglomération Ardenne Métropole	55	10	19 292	1 929 200
Communauté de communes Ardennes, Rives de Meuse	19	10	13 591	1 359 100
Communauté de communes Ardennes Thiérache	37	15	5 016	501 600
Communauté de communes Argonne Ardennaise	100	43	9 948	994 800
Communauté de communes Crêtes Préardennaises	94	47	11 008	1 100 800
Communauté de communes Pays Rethélois	65	41	14 269	1 426 900
Communauté de communes Portes du Luxembourg	52	3	9 766	976 600
Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne	31	12	12 001	1 200 100

** Les contributions attendues sont basées sur des estimations du nombre de prises à raccorder. Ces données seront mises à jour avec un relevé de boîtes aux lettres qui sera réalisée par LOSANGE pendant la phase étude.*

Des opérations déjà engagées

- Le délai global impose au concessionnaire de démarrer sans attente
- Deux types d'opérations déjà engagées
 - recherche d'emplacements et conventions pour les équipements importants (nœud de raccordement et sous-répartiteurs optiques)
 - lancement des premières études sur certaines communes prioritaires
- Lettre de couverture à l'ensemble des Maires
 - Région confirme l'intervention de Losange et ses sous-traitants
 - Cartes d'identités professionnelles et obligation de rdv en mairie

Demain...

Les différents investissements dans l'aménagement numérique des territoires ouvrent toutes les perspectives liées **aux usages numériques quotidiens** : administration, santé, économie, vie privée...



Merci pour votre attention

Vous retrouverez le projet sur : <http://numerique.grandest.fr>

Pour toute question envoyez 1 courriel à : thd.grandest@grandest.fr

Si prévision de travaux : coordinationtravaux@losange-deploiement.fr

Région **Grand Est**

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr